



# Le Petit Journal

Bulletin municipal n°59

Février 2010



Saint-Lambert-des-Bois - 78470



*Le Conseil Municipal  
vous souhaite  
une bonne et heureuse année 2010 !*

Photo Danielle Tacyniak

**Mairie : 13 rue de la Mairie**

**Tél : 01 30 43 77 25 – Fax : 01 30 60 97 99**



**Permanences : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 16h30  
samedi 9h à 11h30**



**[www.saintlambertdesbois.fr](http://www.saintlambertdesbois.fr)**



**N'hésitez pas à consulter les tableaux d'affichage de la Mairie.**





## Vœux du maire et galette, le 10 janvier 2010



Photo Philippe Tacyniak

L'année 2009 a été une année difficile pour la plupart d'entre nous. L'année 2010 sera-t-elle une année plus facile pour que nous puissions concrétiser tous nos projets ? Si chacun d'entre nous fait preuve de bon sens, de tolérance, et un peu moins d'égoïsme, je pense que nous pourrions retrouver l'espoir de jours meilleurs. Je profite de ce moment pour vous présenter les projets de travaux à venir et à finaliser :

- L'assainissement de notre Village : une ardoise très élevée nous a été présentée lors des dernières réunions du S.I.A.H.V.Y. Le nouveau Président doit résoudre ce problème, aussi les Communes doivent l'aider et lui faire confiance. Les travaux vont donc prendre du retard. Dès que cette dette sera « épongée » tout rentrera dans l'ordre.

- La Maison Rurale du 15 et 17 rue de la Mairie est sur le point d'être complètement finie, les attributions des logements vont être effectuées dans les mois qui viennent.

- Ordures ménagères, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2010, les journaux et revues doivent être mis dans la poubelle jaune. Ce tri doit être réalisé très sérieusement pour permettre de ne pas augmenter la redevance de traitement. Quand un déchet vous pose problème prenez l'habitude de le déposer dans la poubelle « verte »

Je voudrais également remercier tous ceux qui s'investissent et participent, activement et certains d'entre vous discrètement, à la vie de la commune : l'association des fêtes et sportive à qui nous devons ces agréables moments de manifestations, la bibliothèque, les enseignants de l'école, le personnel communal, les membres de mon Conseil. Le Conseil Municipal et moi-même vous adressent au seuil de cette nouvelle année nos vœux de bonheur, prospérité, de réussite tant dans votre vie personnelle que professionnelle, pour vous et vos proches.

Meilleurs vœux.

Jean-Pierre Le Métayer

## Métiers de Paris disparus & Outils oubliés - Exposition du 27 au 29 nov 2009

Cette exposition centrée sur le monde rural et tous les métiers qui en découlaient met l'accent sur l'évolution rapide de nos villages depuis la mécanisation dans les années 50 au siècle dernier.



Cette exposition a captivé environ 200 visiteurs de Saint Lambert et des communes avoisinantes. Chaque adulte est resté émerveillé devant un outil ou un ustensile qu'il a connu dans son enfance et qu'il a vu utiliser par

ses parents ou grands parents. Les enfants de l'école ont découvert tous ces objets inconnus après avoir suivi le

diaporama conçu par Michel Navelot, président de l'association culturelle de Saulx Marchais. C'est avec un vif plaisir que Jean Pierre Le Métayer, Maire de Saint Lambert et aussi agriculteur a inauguré cette exposition.

Texte et photos Charles le Vaillant

## Cérémonie du 11 novembre 2009

« Un jour viendra où vous ..., toutes nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous joindrez étroitement dans une unité supérieure et vous constituerez la fraternité européenne ». C'est ainsi que commençait le *Congrès des amis de la paix universelle*, réuni à Paris en 1849. Ce discours d'inauguration, fort acclamé, était prononcé par Victor Hugo.

Des guerres ont suivi cependant et 65 ans plus tard se déclenchait le plus grand conflit que le monde avait connu jusque-là.

Le message d'Hubert Falco – Secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants - lu par les enfants de l'école communale le 11 novembre 2009 rappelait ces douloureux moments et rejoignait à la fin les propos de Victor Hugo : « *Le 11 novembre 1918, à 5h15, les généraux allemands et alliés signaient l'armistice dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne. À 11 heures, le cessez-le-feu était effectif et la France pouvait célébrer la victoire. Partout les clairons retentirent et les cloches des églises se mirent à sonner. Cinq années de guerre totale prenaient fin. (...) Mais cette immense joie était mêlée d'un profond sentiment de deuil et de tristesse. La France pleurait ses morts et accueillait 4 millions de blessés et d'invalides. 1 400 000 soldats étaient tombés au front, 300 000 civils avaient succombé. (...)* »



*Aujourd'hui le président de la République et la chancelière allemande sont réunis à Paris. Ensemble, ils rendent hommage aux morts et aux combattants de la Grande Guerre. Ils célèbrent également les liens durables que la France et l'Allemagne ont scellés. Car le plus bel hommage que nous puissions rendre aujourd'hui aux morts de la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale, c'est de construire ce qu'ils espéraient mais qu'ils n'ont pas connu : l'Europe de la réconciliation. L'Europe de la Paix. »*

Pas loin de 160 ans après le discours de paix de Victor Hugo, c'est le 91<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de 1918 qui a été célébré le 11 novembre 2009 à Saint-Lambert-des-Bois. La commémoration organisée par la section des Anciens Combattants, Prisonniers de guerre et Combattants d'Algérie Tunisie et Maroc (CATM), a suivi la tradition : le cortège à la tête duquel nous avons retrouvé Monsieur Christian Fernandez portant notre drapeau national s'est dirigé vers l'Église où une très belle messe fut célébrée par le père Michel Derache, avant la cérémonie du souvenir au Monument aux Morts avec le dépôt de gerbe et le discours officiel prononcé par les enfants de l'école. Ensuite, la section et l'association Saint Lambert en Fête ont offert un vin d'honneur à l'Espace Associatif.

*Texte et photos Danielle Tacyniak*

# \* ST LAMBERT EN FÊTE VOUS A PRÉSENTÉ \* \*

Pièce de théâtre, « Un mari idéal », OSCAR WILDE - le 10 janvier 2010



Il y a un siècle, Oscar Wilde écrivait une pièce dans laquelle un politicien réussit à conserver son poste et même à faire carrière malgré des actes délictueux. Comble de l'ironie, la pièce est toujours d'actualité. Le texte très riche et savoureux dépeint avec humour les tentatives de chantage et de corruption. C'est grâce à l'Association St Lambert en Fête, que nous avons eu le plaisir d'avoir ce spectacle d'une grande qualité. Les décors, les costumes, une excellente interprétation, ... un régal ! Le spectacle a été donné par le « Théâtre de la Vallée ».



*Texte et photos Danielle Tacyniak*

## Concert exceptionnel de RHODA SCOTT, le 23 novembre 2009



Le 23 novembre 2009, plus de 130 personnes ont eu la chance de voir le concert exceptionnel que nous a donné Rhoda Scott, surnommée l'organiste aux pieds nus.

Belle, souriante, chaleureuse, drôle, elle nous a emportés et même fait chanter en chœur « Oh, when the Saints ».



Elle nous a fait une démonstration magistrale de ses talents d'improvisation, en s'adaptant aux circonstances et au lieu, Son interprétation de la Toccata et fugue en ré mineur de Bach ... qu'elle a un peu revue, a été prodigieuse.

C'était un très beau spectacle avec une artiste d'une grande classe. Merci à Rhoda Scott d'être venue, de nous avoir séduits ainsi et aussi à l'association Saint Lambert en Fête et son président Bernard Flament pour cette magnifique soirée.

*Texte et photos Danielle Tacyniak*



## Goûter des seniors, 16 décembre 2009

Le CCAS a organisé un goûter de Noël pour les seniors du village le 16 décembre à la salle des associations. C'est l'occasion de revoir son voisin, ses amis, et de partager un moment de convivialité. À ce goûter nous avons pu fêter les anniversaires de Mmes Leroux, Fernandez-Herault et Michaud, et une superbe gerbe d'orchidées leur a été offerte.

Tandis que le champagne coulait à flot (et oui.....) et que les petits fours étaient dégustés, Mme Cécile Le Gallo institutrice à l'école mais surtout fervente



animatrice du club de scrabble de Saint Lambert, nous rendait visite pour faire découvrir son club aux seniors. Il fut indéniable que cette animation a rendu l'assistance sage et attentive et que les neurones se mirent à bouillonner ... Cécile espère que cette démonstration lui amènera de nouveaux adhérents !

Des petits ballotins de chocolats furent

distribués à tous ... il était temps de se séparer jusqu'au prochain goûter qui sera organisé au printemps, et une sortie est prévue pour le mois de juin.

*Texte et photos Sylvie Anglars*



## Noël des tous petits à Saint-Lambert, 13 décembre 2009



Le 13 décembre, le père Noël a posé sa hotte quelques instants à Saint Lambert pour rendre visite aux tous petits de notre village. Rendez-vous était pris depuis fort longtemps à la maison des associations... Une fois de plus, à l'arrivée du Père Noël, le silence se fit dans la salle ...

La distribution des cadeaux aux enfants sages pouvait commencer !

Les plus timides attrapèrent leur cadeau du bout des doigts, tandis que les curieux se laissaient photographier avec ce vieux monsieur à la barbe blanche.

Après le départ du Père Noël, une collation fut offerte aux petits comme aux grands. Cette année une belle participation à cet événement fut notée, et surtout nous pouvons nous réjouir de l'arrivée de bébés dans notre commune ... l'école n'a pas à s'inquiéter....

Merci à tous pour votre venue et merci au Père Noël qui n'oublie jamais de faire un détour par notre beau village !

*Texte et photo Sylvie Anglars*



## Et bientôt ?

**WE ados, le 10 et 11 avril 2010** : Cette année, le CCAS a décidé d'inviter les ados du village à un week-end au Futuroscope où de nouvelles attractions les attendent !

S'agissant d'une organisation complexe du fait du nombre d'enfants, de la gestion de la réservation du bus, donc des frais que cela engendre, cette année il sera demandé aux familles non pas une participation mais *une caution de 30 euros par enfant, caution qui sera restituée le jour de l'évènement*. (Trop de désistements de dernière minute font perdre de l'argent au CCAS, argent qui pourrait être affecté à d'autres besoins).

Une réponse est souhaitée avant le 9 février 2010 (passé ce délai, aucune inscription ne sera plus acceptée), accompagnée du chèque de caution que vous pourrez déposer en mairie auprès de Mme De Vriendt Monique.

**A la fin de l'année scolaire, une belle sortie sera organisée pour les enfants de l'école.**

**Sortie de seniors en mai ou juin.**

*Sylvie Anglars*

## SOLIDARITÉ HAÏTI – UNE INITIATIVE DU CCAS

Chacun a pu découvrir par les médias le nouveau malheur qui a frappé Haïti, petite île des Caraïbes surpeuplée et aussi un des pays les plus pauvres au monde et qui a supporté les pires catastrophes naturelles et politiques de la planète !

C'est pourquoi j'ai tout de suite imaginé que le CCAS organise une collecte de fonds destinée à venir en aide au peuple haïtien.

**Vos dons pourront être déposés en mairie sous forme de chèque libellé à l'ordre de la FONDATION DE FRANCE-solidarité Haïti.**

Comptant sur votre générosité.  
Solidairement vôtre.

*Sylvie Anglars*  
Vice-présidente du CCAS de Saint Lambert des Bois



## Travaux au tennis club

L'année dernière, la commission sport communale avait décidé de rafraîchir les installations du tennis club qui commençaient à dater. Les travaux ont commencé par la réfection totale du court de tennis n° 1, et seront suivis par la pose d'une nouvelle peinture sur le court n°2 qui interviendra 1<sup>ère</sup> semaine d'avril, et enfin par l'installation d'un nouveau chalet à l'entrée de l'espace sportif. Ce chalet est bâti en « red cedar » du Canada (le bois est traité autoclave mais non lasuré afin qu'il vieillisse naturellement) et donc le toit que vous pouvez observer par-dessus le mur d'enceinte est en tuiles bois. Notre premier souci a été de respecter les recommandations des architectes des Bâtiments de France et de la DDE, et en même temps de trouver une intégration dans le site la plus respectueuse possible. La réception des travaux du chalet ne saurait tarder et clôturera le coup de jeune insufflé aux installations tennistiques.

La commission sport se penche désormais sur un projet de terrain de pétanque communal. Une étude sera réalisée au préalable (emplacement, coût). De nouveaux bancs et tables vont être aussi installés sur l'espace sportif

communal côté terrain de foot.

*Sportivement vôtre*

*Sylvie Anglars.*



Photos Laurence Ruiz

## Travaux – Voirie rue des Bois

Les travaux rue des Bois ont été réalisés par Eurovia dans le courant du dernier trimestre 2009 pour la réfection du réseau d'eau potable.



Photo Roger Naras

## Appel à candidature pour réouverture des fonds de vallée – Prairie située près du hangar municipal

Conformément à l'engagement pris auprès du Parc Naturel Régional, la Commune lance un appel à candidature pour la réouverture et la remise en pâturage de la prairie près du hangar municipal.

Le Conseil Municipal a délibéré le 15/12/2009 sur le principe d'une gestion déléguée et adaptée au site, en partenariat avec un **éleveur bovin ou équin extensif** ainsi que la réalisation de travaux complémentaires (coupe de quelques sujets).

Le Conseil Municipal s'est engagé par ailleurs à faire appel aux services du PNR pour une optimisation du site et la proposition de **candidatures de professionnels pour la gestion pérenne de la parcelle.**

Si vous êtes intéressé, merci de faire parvenir une lettre de candidature avec vos qualifications en Mairie.



Tu crois qu'ils passeront le chasse-neige en fond de vallée ?

Tais-toi et broute !

©Photo Danielle Tacyniak





## Communication : téléphone mobile, internet haut débit, bus ...

Les membres du conseil municipal sont préoccupés par la situation critique en matière de communication à St Lambert des Bois. Ceci couvre la téléphonie mobile, l'internet haut débit, et les transports scolaires et collectifs.

C'est pourquoi j'ai proposé trois délibérations lors du conseil du 15/12/2009, délibérations qui ont été transmises au Parc Naturel Régional, la Région, le Conseil Général, les services de l'État afin qu'ils nous aident à trouver des solutions pour la commune.

- **La téléphonie mobile** : au sein du village, la communication par téléphone portable ne fonctionne quasiment pas. C'est un réel problème de sécurité, un obstacle au développement économique, à la vie « normale » actuelle : télétravail, recherche d'emploi, etc., pour lesquels il doit être possible de joindre quelqu'un personnellement sur un téléphone portable et non sur un téléphone « familial ». Il est nécessaire de mettre en place des solutions techniques qui respectent les contraintes environnementales, de sécurité, notamment en matière de rayonnement électromagnétique, et de performances.
- **Internet haut débit**. Les services de haut débit représentent un enjeu majeur et vital pour permettre aux entreprises et aux habitants d'accéder aux services d'information, d'éducation, de formation, de loisirs, et administratifs. Malgré les interventions du PNR sur le sujet, St Lambert reste le parent pauvre de tous les aménagements réalisés autour de la commune : par exemple, la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin a réalisé d'importants travaux de modernisation, d'extension du réseau très haut débit et de déploiement de fibre optique et ceci à quelques centaines de mètres du territoire de la Commune de Saint-Lambert. Ceci renforce d'autant plus l'exclusion de Saint-Lambert des technologies numériques actuelles.
- **Transports collectifs et scolaires** : une ligne d'autobus permet d'accéder aux collèges public de Chevreuse et privé de Montigny le Bretonneux, ceci uniquement pendant les périodes scolaires. Aucun bus ne permet de rallier ni le lycée **public** auquel est rattaché Saint Lambert, ni l'Université de Saint Quentin ou les gares de Saint Rémy les Chevreuse ou de Saint Quentin en Yvelines. Cette situation n'est pas admissible eu égard aux principes d'éducation, du Grenelle de l'Environnement et aux besoins de connexion aux bassins d'emploi existants (Courtaboeuf, Vélizy) ainsi qu'aux futurs pôles de compétitivité inclus dans l'OIN « Massy – Saclay – Versailles – Saint Quentin ». A l'heure où le PNR se flatte de la mise en place d'un « baladobus », de « crapauds » permettant aux crapauds de traverser des axes routiers sans danger, les habitants de St Lambert ne sont pas capables d'accéder au lycée public ni aux gares à proximité.

Ces délibérations sont transmises aux organisations et administrations concernées afin qu'elles nous aident à trouver des solutions, et bien que les élections actuellement en cours occupent beaucoup d'entre elles, nous continuerons à agir pour faire avancer ces dossiers pour l'ensemble de la Commune et avec votre soutien.

Danielle Tacyniak

## Assainissement : Du retard dans les travaux ?

C'est lors de ses deux derniers Comités Syndicaux (regroupant toutes les communes adhérentes) des 17/11/2009 et 17/12/2009 que le SIAHVY nous a exposé la situation suivante.

Le SIAHVY perçoit en lieu et place du SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne), la redevance interdépartementale d'assainissement, qu'il convient de reverser ensuite au SIAAP. Cette redevance d'assainissement est perçue dans *la facture d'eau des habitants*. Depuis une dizaine d'années, le SIAHVY a pris du retard dans le reversement de cette redevance et a utilisé ces sommes pour couvrir différentes opérations.

Pour rattraper ce retard qui a atteint fin 2008 plus de 4 Millions d'Euros, le SIAHVY a proposé une augmentation de la redevance syndicale d'assainissement payée par les habitants de 0,1994€ par m<sup>3</sup> à 0,3€ par m<sup>3</sup>, soit une augmentation de 50,45 %.

Lors des 2 derniers Comités Syndicaux du SIAHVY mentionnés ci-dessus, la « gestion hasardeuse » a été critiquée par de nombreux élus.

Je rappelle que cette augmentation n'affecte pas la facture d'eau des habitants de St Lambert, puisqu'il s'agit de la redevance sur l'assainissement collectif, (et nous ne sommes pas raccordés pour l'instant) mais aucun engagement a été pris à ce jour par le SIAHVY sur la durée d'application de cette augmentation. De surcroît, les sommes manquantes ont déjà été payées par les usagers (au travers de leur facture d'eau).

Un audit externe sur la gestion du SIAHVY a été demandé et voté lors du Comité Syndical du 17/12/2009.

Danielle Tacyniak



## LES LOGEMENTS SOCIAUX

Les logements sociaux ont fait l'objet d'une réception de chantier en décembre dernier sans réserves.

La certification « Patrimoine Habitat » a été décernée à l'opération suite à la démarche qualitative appliquée pour le montage, le contenu et le suivi du dossier.

Compte tenu du caractère singulier de l'opération (maîtrise d'ouvrage directe de la commune) et de la qualité du travail accompli par les différents intervenants, le Parc Naturel Régional a demandé un retour d'expérience à la collectivité.

En effet, les petites communes du parc ont fait connaître leur intérêt sur ce type de projet et souhaiteraient également participer à l'offre locative sur le territoire.

**L'opération de Saint Lambert constitue désormais une référence en la matière.**



*Photo Danielle Tacyniak*



# Vous cherchez un logement à Saint Lambert des Bois ou dans le département des Yvelines...

## Conditions d'attribution

Les logements sociaux sont attribués dans le cadre d'un dispositif réglementaire qui organise précisément l'attribution d'un logement à une famille ou à une personne. L'attribution d'un logement s'effectue par le biais d'une commission d'attribution.

Les personnes susceptibles de déposer une demande de logement social sont :

- **Les personnes physiques de nationalité française ou les personnes étrangères admises à séjourner régulièrement en France (cartes de résident, de séjour temporaire, de résident privilégié, de séjour de ressortissant de l'Union Européenne, étrangers admis au séjour au titre du droit d'asile), dont les ressources ne dépassent pas les plafonds réglementaires.**  
**Dans ce cadre, toute personne remplissant ces conditions peut prétendre à un logement social si ses revenus sont réguliers et compatibles avec le montant de la quittance (loyer et charges). Le nombre de personnes amenées à occuper le logement devra être en adéquation avec le type du logement.**
- Certaines associations qui sous-louent à des personnes en situation de grande précarité.

## La Commission d'Attribution

Conformément à la législation, cette commission d'attribution est seule compétente pour attribuer tous les logements.

Les articles R 422-2 et R 441-18 du Code de la Construction et de l'Habitat précisent les règles relatives à la composition de la Commission :

« Il est créé, dans chaque organisme d'habitations à loyer modéré, une commission d'attribution chargée d'attribuer nominativement chaque logement locatif, composée de six membres qui élisent en leur sein un président qui dispose d'une voix prépondérante. En outre, le maire de la commune où sont implantés les logements attribués ou son représentant, est membre de droit de ladite commission.

Le représentant de l'État dans le département ou l'un de ses représentants, membre du corps préfectoral assiste, à sa demande, à toute réunion de la commission d'attribution. Les maires d'arrondissement des communes de Paris, Marseille et Lyon ou leurs représentants participent à titre consultatif aux travaux de ces commissions... ».

La commission veille à ce que soient respectés :

- L'adéquation entre le type de logement et la taille de la famille.
- Le respect des contingents : certains logements sont réservés à des entreprises pour loger leurs salariés, à des institutions (Préfecture) ou à des collectivités locales (Villes...). Ces réservataires de logements proposent des candidats à la commission qui décide souverainement.

## Les plafonds de ressources

L'attribution d'un logement est soumise à **condition de ressources**. Les plafonds de ressources à ne pas dépasser afin de pouvoir bénéficier d'un logement HLM sont révisés chaque année au 1er janvier en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction.

Les revenus à prendre en compte sur chaque avis d'imposition sont les revenus dits "imposables". L'année de référence correspond toujours à l'année n-2 de l'année en cours (2008 pour 2010).

Qui peut être considéré comme personne à charge ?

- Les enfants du bénéficiaire ou de son conjoint qui n'ont pas établi une déclaration au titre de l'impôt sur le revenu en leur nom propre,
- les ascendants du bénéficiaire ou de son conjoint qui sont âgés d'au moins soixante-cinq ans et dont les ressources ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu.
- les ascendants du bénéficiaire ou de son conjoint qui sont âgés d'au moins soixante ans en cas d'inaptitude au travail et dont les ressources ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu.
- les ascendants, descendants ou collatéraux au deuxième et troisième degré du bénéficiaire

*NB : Est assimilé au conjoint le concubin ou la personne liée au demandeur par un Pacte Civil de Solidarité (PACS)*



## Dépôt du dossier

Le dossier est constitué d'un formulaire de demande de logement **à retirer obligatoirement en Mairie.**

### Pour constituer ce dossier, vous devez fournir les pièces suivantes :

- Le livret de famille ou la carte nationale d'identité (en cours de validité) ou titre de séjour.
  1. vous êtes célibataire sans enfant à charge, vous pouvez produire simplement votre carte nationale d'identité ou titre de séjour
  2. vous êtes séparé(e) : un justificatif d'autorisation de résidence séparée
  3. vous êtes divorcé(e) : le jugement de divorce ou l'ordonnance de non conciliation
- Les 3 derniers justificatifs de revenus mensuels de chacun des membres de la famille devant occuper le logement.
  1. vous êtes salarié(e) : les trois derniers bulletins de salaire
  2. vous êtes au chômage : les trois dernières attestations de versement et la notification des ASSEDIC précisant le montant de vos indemnités ainsi que la période de versement
  3. vous êtes retraité(e) : le justificatif de vos différentes caisses de retraite précisant le montant de vos pensions (mensuelles ou trimestrielles)
  4. Vous êtes indemnisé(e) par la Sécurité Sociale : la copie des 3 derniers relevés de prestation CPAM ainsi qu'une attestation CPAM en cas de longue maladie
- Les 3 dernières quittances de loyer ou EDF du logement actuel ou attestation du bailleur datée de moins de 3 mois précisant que vous êtes à jour dans le paiement de vos loyers ainsi que le montant du loyer mensuel acquitté.

Si vous êtes hébergé(e) :

  - a) un relevé d'identité bancaire ou postal avec votre adresse
  - b) 1 attestation de la personne qui vous héberge
  - c) la photocopie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge
  - d) la photocopie de la Taxe d' Habitation de la personne qui vous héberge.
- La dernière notification de la Caisse d'Allocations Familiales précisant le montant des prestations dont vous bénéficiez.
- La photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année n-2(2008), pour chacune des personnes devant occuper le logement (en cas de déclarations séparées, joindre l'ensemble des avis).

En cas de rattachement au foyer fiscal des parents, joindre la copie de leur avis d'imposition

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010, joindre également une copie de la déclaration de revenus n-1 (2009) pour l'estimation du montant éventuel de l'Aide Personnalisée au Logement.
- Tout document pouvant justifier de votre situation :
  - certificat médical
  - jugement d'expulsion
  - justificatif de reprise du logement par le propriétaire
  - certificat de déclaration d'insalubrité

### Instruction du dossier

Pour nous permettre d'enregistrer votre demande, il est impératif que nous procédions à l'enregistrement de votre numéro unique départemental. Pour cela, nous vous prions de nous retourner le dossier dûment rempli. Nous vous informons que toute page partiellement remplie ne permettra pas votre enregistrement et que toute fausse déclaration entraîne une radiation automatique du fichier.

Nous vous précisons que le numéro unique n'est pas un numéro d'ordre et ne vous donne pas de priorité pour l'attribution d'un logement, quelle que soit l'ancienneté de votre demande.

Par ailleurs, votre demande a une durée de validité d'un an et devra faire l'objet d'un renouvellement, un mois avant la date anniversaire.

Vous serez avisé par courrier de la suite réservée à votre demande ; il est donc inutile de téléphoner.

**Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez joindre la mairie  
tous les jours de 14 à 16h sauf le mercredi au 01.30.43.77.25.**

## SI SAINT-LAMBERT M'ÉTAIT CONTÉ...

**Nos** déchets, débris, détritrus, épiluchures, rebuts, résidus, rogatons, rognures, scories... Qu'en avons-nous fait ? Qu'en faisons-nous ?

**Au**jourd'hui comme hier, où en sommes nous dans notre environnement ? Dans les années 50/60, ces déchets étaient éliminés la plupart du temps par dispersions, enfouissements ou brûlages dans la nature au grand dam de celle-ci. Il est vrai que nous n'étions pas encore envahis par les emballages en plastique.

Puis vint l'époque du ramassage à domicile dans nos propres poubelles, sacs et autres récipients plus ou moins adéquats, à la discrétion des chiens errants qui ne manquaient pas d'éventrer les dits sacs et d'épandre le contenu sur la chaussée, situations bien embarrassantes et enrageantes.

Au début des années 90 fut mis en place un système de ramassage par conteneurs uniques, ceci dura jusqu' à l'an 2000, époque où la notion de « trier » nos rejets s'imposât pour protéger notre environnement, nous voici donc équipés d'un deuxième conteneur pour éliminer les plastiques et autres emballages. Notre commune a mis depuis quelques années divers équipements à notre disposition pour le tri du verre, des journaux et magazines. Elle a organisé différents ramassages, déchets verts et encombrants. Il paraîtrait que nous n'avons pas toujours joué le jeu ? Nous sommes pour le « tri » de mauvais élèves donc mal classés ! Par contre nous sommes de « bons citoyens » pour la participation aux différents votes qui nous sont soumis et notre commune a été récompensée par un beau diplôme. L'on ne peut pas être « mauvais » partout tout de même ! Pourquoi cette litanie me direz-vous ? Et bien nous allons faire un retour en arrière et vous montrer que tout n'a pas été toujours « rose » dans notre commune.

Les encombrants par exemple, une benne à La Brosse une à Saint-Lambert. Ramassage et remplissage jusqu'à « la gueule » et encore plus haut si possible ! Voir les photos et ce qui reste après le départ du camion d'enlèvement. Il est vrai que des quidams de passage se délestaient parfois dans nos bennes, quelle honte !

Vous avez trouvé dans vos boîtes aux lettres le N° 4 du SIEED, lisez le attentivement et tenez en compte il est édifiant. Il nous indique parfaitement ce que nous devons faire pour aider Dame Nature à reprendre le dessus et pour laisser à nos enfants et petits enfants un environnement qui soit au plus près de celle-ci.

**Mars** 1996, la préfecture de Versailles incite les gens à nettoyer leur commune. A Saint-Lambert nous répondons « présent » ! Un petit reportage vous racontera les opérations commandos menées par l'ensemble des habitants. Départ des groupes d'action, La Brosse, consignes données, véhicules recensés, (tracteur avec benne, voiture avec remorque), patrouilles formées, pelles, râtaux, balais sur l'épaule en avant... Sur la D91, la DDE avait à sa disposition un espace clos aux trois quarts pour stocker leurs matériaux, malheureusement il servait aussi de dépôt pour les automobilistes de passages. Première attaque, premier ramassage avec remorque. Deuxième attaque : Le chemin vicinal allant vers le Mesnil (ce n'est que plus tard qu'il sera interdit). Alerte il nous faut regrouper tous nos effectifs pour investir le chemin qui mène à l'Abbaye de Port-Royal, de gros dépôts de « munitions » sont lâchés dans la nature, nous arrivons sur le théâtre des opérations et là c'est l'horreur !

Des « blockhaus » d'immondices partout, des branchages, des rebuts de chantiers, un inventaire à la Prévert de tout ce que les humains inconscients se débarrassent sans tenir compte d'autrui ! Nous en arrivons à bout, et c'est triomphantes que les troupes se regroupent à la mairie où l'intendance a prévu un casse-croûte autre que des « biscuits de soldats ». Il se trouve que certains « héros » sont fatigués, mais les ambulanciers sont là !



Texte et Photos Roger NARAS

# INFORMATIONS GÉNÉRALES



## MOBILISEZ VOUS ! Ne jetez plus vos bouchons !

Ils permettent de financer pour les personnes handicapées des matériels adaptés pour la pratique de sports.

POINTS DE RAMASSAGE : LA MAIRIE, L'ÉCOLE.

Voici les premiers résultats : M. Naras qui s'occupe de la collecte a réussi à glaner plus que sa taille de bouchons. Quatre énormes sacs ont été récupérés, comme le montre la photo, chaque sac faisant environ 12 kg.

**Le prochain challenge : dépasser le poids de M. Naras (le quintal) !**



Photo Roger Naras

## Information de la Gendarmerie Nationale – Vols sur la Commune

La gendarmerie de Magny les hameaux recommande de faire un appel à la vigilance suite aux vols commis sans effraction dans la nuit du 2 au 3 février sur le territoire de la commune.

Il est à rappeler qu'il convient de **fermer à clé les portes d'accès des maisons ainsi que les véhicules.**

Il convient de signaler tout événement ou individu suspect auprès de la **gendarmerie de Magny les Hameaux**; de même si des objets paraissant volés ou perdus sont retrouvés à Saint Lambert.

**Contact gendarmerie : 01.30.52.07.94 ou 17**

## Nouvelle rubrique : JEUX

Le Club de Scrabble de la Source vous propose quelques jeux de lettres en attendant de vous retrouver chaque vendredi à 20h30 dans l'ancienne bibliothèque.

*Scrabblement vôtre,  
Cécile Le Gallo*

**Escalettres** : Reprenez les mêmes lettres en ajoutant la lettre proposée et en changeant leur place.

	H	U	E						
+ R			U						
+ C									
+ B		U							
+ O									
+ N									

**Anagrammes** : Retrouvez les mots de 7 lettres de vocabulaire courant qui se cachent derrière les tirages suivants.

AILNPST	-----	ou	-----
EEIMNNO	-----	ou	-----
AGILNOS	-----	ou	-----
AADGHR	-----		

*Solutions en dernière page*

# INFORMATIONS PRATIQUES LOCALES

## POUR VOS LOISIRS :

Notre **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE** (Tél : 01 30 60 05 56) est ouverte à tous dans le Manoir Communal. 3500 ouvrages sont à votre disposition, dans des conditions d'abonnement particulièrement avantageuses.

Les tarifs annuels sont : Enfant – 3,90 €, Adulte – 9,50 €, Famille : 15€.

Les horaires d'ouverture sont : lundi et mardi 16h30-18h15, Mercredi 14h-17h, Vendredi 16h30-18h.

La **PISCINE DE CHEVREUSE** (Tél : 01 30 52 14 41). Les habitants de St-Lambert sont adhérents du SIVOM de la région de Chevreuse avec les tarifs préférentiels suivants (pour en bénéficier, **veuillez vous munir d'un justificatif de domicile**, par exemple la copie de votre carte d'identité).

- Enfants (3 ans et +) : 1 entrée 3,50€; 10 entrées 31€
- Adulte (18 ans et +) : 1 entrée 4,60€; 10 entrées 41€.

Les horaires en période scolaire sont : Lundi 11h30-13h30 et 17h-20h, Mardi, Jeudi, Vendredi 11h30-14h et 17h-20h, Mercredi 13h-20h, Samedi 10h30-13h00 et 14h30-19h, Dimanche 8h-13h et 14h30-19h. Bon bain à tous !

**L'ASSOCIATION SPORTIVE** : toutes les informations sur [www.as-stlambert.fr](http://www.as-stlambert.fr)

**Club de SCRABBLE** : tous les vendredis à 20h30 dans l'ancienne bibliothèque, venez avec votre jeu !

## LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS ET DES TENTES

La **SALLE DES ASSOCIATIONS** se loue auprès de Jasmine Flament (06 07 45 23 46) qui fait l'état des lieux entrant et sortant. La Salle peut contenir 60 personnes au maximum ; elle est louée nue et en l'état et doit être rendue propre. Sa location est exclusivement réservée aux habitants de St Lambert.

Le tarif de location pour 24h (par exemple de 14h à 14h) est de 300 €, avec une caution déposée de 1000 €

**SAINT-LAMBERT EN FÊTE : la location des tentes s'effectue en mairie et elle est exclusivement réservée aux habitants de Saint-Lambert.**

- Les **tarifs** sont : Tentes blanches = 40€; Tentes bleues = 30€; 1 Table et 2 bancs = 5€  
Règlement par chèque à l'ordre de : Association St Lambert en Fête, à envoyer à :  
Mme Gueguen Guénaèle, 3, Clos de Launay, 78470 St Lambert des Bois, tél. : 01 30 64 10 77
- **Horaires** pour retirer et rapporter le matériel auprès de Fabrice à l'atelier municipal:
  - Vendredi après midi entre 16 et 17 heures, pour retirer le matériel
  - Lundi matin entre 8 et 9 heures, pour réceptionner ce matériel.

Le matériel sera ensuite vérifié par un des membres de l'équipe technique de Saint Lambert en Fête.

Nous vous rappelons :

- Que vous devez prévoir un moyen de transport pour emporter le matériel,
- Que vous devez avoir au moins une autre personne avec vous pour charger ce matériel,
- Que vous êtes responsable du matériel prêté.

En cas de problème au montage, l'assistance technique est assurée par Jacques Mengelle-Touya au 06 83 20 99 45.

**Nous vous remercions de respecter cette procédure afin que ce matériel coûteux soit correctement entretenu et séché à son retour.**

## COLLECTE DES DÉCHETS :

**Ordures ménagères** : Le ramassage des poubelles est effectué le **jeudi matin**. Pensez à bien respecter les consignes de tri !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les **journaux et magazines, prospectus vont dans la poubelle jaune**.

Les **déchets verts** sont collectés le lundi matin, en sacs papier uniquement, du **5 avril 2010 jusqu'au 13 décembre 2010**. 40 sacs par famille sont distribués gratuitement en Mairie.

**Prochains encombrants, en 2010 : 1<sup>er</sup> Juin et 24 Novembre.**

**Déchetterie** : Magny Les Hameaux. Une pièce d'identité vous sera demandée (et/ou un justificatif de domicile). Ouverture les lundi, mardi, vendredi, samedi de 8h30 à 13h et 14h à 18h15 ; dimanche : de 9h à 13h.

L'accès aux artisans, commerçants et industriels est interdit les samedis, dimanches et jours fériés.

## FEUX (arrêté municipal n°2004/05) :

**Le brûlage des déchets végétaux est interdit entre le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> octobre. Les feux ne peuvent être déclenchés que la semaine (le brûlage est interdit les dimanches et jours fériés).**

Le **brûlage dirigé** consistant à détruire par le feu des herbes, broussailles, litières, rémanents de coupe, branchages, bois morts, sujets d'essence forestière, ou autres, ou l'incinération consistant à détruire lorsqu'ils sont coupés en tas, en andains des rémanents de coupe, branchages et bois morts dont le maintien est dangereux, **ne pourra être effectué qu'entre le lever du jour et 15h, le reste de la journée devant permettre au responsable de s'assurer que tout feu est éteint avant le coucher du soleil**. Tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par la loi, le secrétaire de Mairie, le Chef de Brigade de Gendarmerie, le Chef des Sapeurs-Pompiers sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de cet arrêté.

## LUTTE CONTRE LE BRUIT :

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

**Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**  
**Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**



Photo Laurence Ruiz

## Sommaire

- Les derniers évènements
- Saint Lambert en fête vous a présenté
- Les activités du CCAS
- Solidarité HAÏTI
- Actualités de Saint-Lambert
  - Travaux
  - Fonds de vallée
  - Communication
  - Assainissement
  - Logements sociaux
- Si Saint-Lambert m'était conté
- Informations générales
- Jeux
- Informations pratiques locales
- État civil
- AGENDA



Photo Jean-François Anglars

### ÉTAT CIVIL

*Une erreur s'est glissée dans le dernier numéro. Nous avons mal orthographié le prénom du petit Tilian et nous nous en excusons. Il revient donc dans notre rubrique état civil aujourd'hui avec la bonne orthographe cette fois ...enfin, nous l'espérons. Merci de nous l'avoir fait remarquer.*

#### Naissances :

5/9/2009 LE GALL Tilian, Valentin, Gaël  
 3/12/2009 HÂNEL Phil, Nicolas  
 21/12/2009 PITON-SIMONIN Virgile

### VOTRE AGENDA

- **Salon du livre à Chevreuse** : du 6 au 11 avril
- **WE Ados au Futuroscope** : 10 et 11 avril
- **Commémoration du 8 mai 1945**
- **Fête du Sport** : dernier week-end de Juin

Solutions des jeux page 14 :  
**Escalettes** : HUE, HEUR, RUCHE, BUCHER, BOUCHER, BUCHERON.  
**Anagrammes** : plaints / pliants, innomée / nominée, aiglons / galions, hagards.

